

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00	
	UNION POSTALE - - Frs 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LA BANQUE DE MONTREAL

Nous publions dans une autre partie de ce journal le compte-rendu de la 89^e assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de Montréal.

Le rapport des Directeurs indique une augmentation de \$160,000 de profits comparés à ceux de l'an dernier. Nous avons d'ailleurs fait ressortir précédemment dans notre revue des finances les résultats de l'année financière de la banque de Montréal et indiqué, en même temps, que cette institution avait ajouté \$1,000,000 à son fonds de réserve qui est maintenant de \$11,000,000.

Nous engageons fortement nos lecteurs à lire les remarques du Président et du Vice-Président que nous ne pouvons reproduire ici sans faire double emploi avec le compte-rendu d'aujourd'hui.

Toutefois, nous ferons observer que les hommes à la tête de la première institution financière dont le Canada s'honore sont bien situés pour donner aux commerçants et aux industriels les sages avis qu'on lira plus loin sur l'influence des prix et la spéculation.

Comme le fait remarquer le Président, nous sommes dans une période de grande prospérité et les apparences sont que cette prospérité devra continuer au moins pendant quelque temps. L'expérience est là qui indique qu'elle n'est pas éternelle; mais, le plus sûr est d'éloigner et de surmonter les difficultés. Ces jours c'est d'agir avec prudence et mesure dans les temps prospères et ceux que nous traversons.

Il est d'ailleurs ce qu'ont fait toutes les institutions les plus prospères, entre autres la Banque de Montréal, qui ont été chargés de diriger les affaires, ne se sont pas contentés de donner des conseils, ils ont mis ces principes en pratique les principes exposés et continuent à le faire

chaque jour; aussi, leurs avis n'en ont-ils que plus de poids auprès de ceux qui aiment à s'instruire de l'expérience des autres.

LE NOUVEAU TARIF

Le ministre des finances a déposé à la Chambre des Commerces, le 30 Novembre, son projet de tarif des douanes. Nous en commençons aujourd'hui en traduction la publication, bien que nous n'ayons pas encore reçu une copie officielle du tarif proposé. Le commerce est comme nous, impatient de recevoir cette copie, car il craint que des erreurs se soient glissées dans les reproductions qu'en ont données quelques journaux quotidiens.

Ce tarif n'est d'ailleurs pas définitif; bien qu'il soit en vigueur depuis le jour où le Ministre l'a présenté à la chambre, il est sujet à modifications.

D'après le nombre des délégations qui se sont déjà rendues à Ottawa pour présenter leurs réclamations au sujet des nouveaux droits, on peut s'attendre à ce que la discussion du nouveau tarif à la Chambre sera longue et laborieuse.

Nous avons eu des entrevues avec un certain nombre de négociants à qui nous avons demandé si et en quoi le nouveau tarif affectait leur branche spéciale de commerce. Presque partout on nous a répondu qu'il était difficile de se prononcer avant d'avoir une copie officielle du tarif proposé et de l'avoir étudiée. L'interprétation du tarif donne lieu sur maints articles à des divergences d'opinion. Au bureau de la douane on est très perplexe sur de nombreux points et on attend des instructions du ministère pour répondre aux questions des commerçants concernant l'opération du nouveau tarif.

Ce tarif, comme tous le savent maintenant, établit trois catégories de droits: 1^o droits très réduits accordant des avantages aux produits de la Grande-Bretagne; 2^o droits du "tarif intermédiaire" plus élevés que

ceux du tarif précédent et 3^o droits du tarif général.

L'ancien tarif accordait généralement aux produits anglais une réduction de 33 $\frac{1}{3}$ p.c., sur les droits imposés sur les marchandises de toute autre provenance, sauf l'Allemagne dont les marchandises étaient et restent frappées d'une surtaxe de 33 $\frac{1}{3}$ p.c. Le nouveau tarif donne pour chaque article les droits à percevoir sur les marchandises d'origine anglaise ou provenant des colonies anglaises auxquelles est accordé la faveur du tarif préférentiel.

La faveur accordée à l'Angleterre par le nouveau tarif pour ses produits est sensiblement la même qu'autrefois; dans l'ensemble elle bénéficie d'un tiers des droits du tarif général, quelquefois un peu plus, quelquefois un peu moins.

Le nouveau tarif favorisera les importations anglaises au détriment des importations des Etats-Unis pour les métaux et les produits manufacturés de métal; l'écart des droits pour les deux pays est sur certains articles de 50 p. c.

Le tarif intermédiaire a souvent des droits aussi élevés que le tarif général; l'écart des droits entre ces deux tarifs est très variable, mais pas assez important, à notre avis, pour induire les pays avec lesquels nous sommes en relation d'affaires à nous accorder soit leur tarif minimum, soit le traitement de la nation la plus favorisée. Pourtant, c'est le but cherché dans l'établissement du tarif intermédiaire.

Nous ne pouvons pousser plus loin aujourd'hui l'étude du tarif; tout ce que nous pouvons faire est de donner un aperçu général de ses trois divisions.

Nous aurons sans doute une copie authentique du tarif déposé par le ministre des finances d'ici quelques jours et il est à présumer que, d'ici notre prochain numéro, les erreurs cléricales qui se sont glissées dans le nouveau tarif et qui, paraît-il, sont nombreuses, auront été rectifiées.

Nous reviendrons donc sur ce sujet avec plus de détails, dans nos prochains numéros.